

T M S

Programme socle commun

*Paris, le 14 juin 2013
TMS version V2*

1. PREAMBULE

Chaque partenaire, en fonction de ses compétences, apporte sa contribution pour agir sur les déterminants à l'origine des TMS, en considérant la dimension technique et organisationnelle.

2. CONTEXTE ET ENJEUX

Près de 6000 Maladies Professionnelles liées aux TMS ont été reconnues en Ile de France en 2011 (Tableaux 57, 69, 79, 97, 98). Le Tableau 57 représente à lui seul près de 80% de l'ensemble des Maladies Professionnelles reconnues en Ile de France. Au cours de ces 10 dernières années, le nombre de TMS reconnus est en augmentation. Les manutentions manuelles sont aussi à l'origine de lombalgies déclarées en Accidents du Travail.

Les enjeux communs sont :

- d'afficher comme une priorité les actions en faveur de la prévention des TMS,
- d'engager une dynamique de prévention des TMS dans les entreprises,
- de développer des actions collectives pluridisciplinaires.

3. PROGRAMME SOCLE COMMUN

3.1) Cibler les entreprises et les secteurs d'activité

- **Objectif**

Repérer et lister les entreprises et les secteurs prioritaires concernés par les TMS, en particulier pour lesquels une dynamique régionale émerge tels que la propreté, la grande distribution, la logistique, le médico-social, l'hôtellerie/restauration, les commerces non alimentaires et le BTP.

- **Actions**

A partir de l'observation des conditions de travail et du suivi individuel des salariés des entreprises adhérentes, le SiST cible les entreprises et les secteurs pour lesquels un plan d'action sera défini et mis en œuvre.

La CRAMIF et la DIRECCTE contribuent à ce ciblage à partir de l'analyse des priorités territoriales, en particulier des éléments statistiques régionaux.

- **Indicateurs**

Entreprises et secteurs ciblés.

- **Suivi et bilan**

Une réunion de suivi et un bilan à l'échéance.

3.2) Engager des actions de prévention

- **Objectif**

Construire et mettre en œuvre des actions collectives pluridisciplinaires au sein des entreprises en vue d'engager des démarches de prévention primaire à partir du ciblage réalisé.

- **Actions**

Le SiST accompagne et conseille les entreprises dans l'appropriation durable de la prévention des TMS.

Il sensibilise et incite les entreprises à définir et à engager un plan d'action basé sur une démarche comportant une phase de mobilisation, d'investigation, de transformation des situations de travail, puis d'évaluation.

Il présente et communique cette démarche sur un mode individuel (à une entreprise) ou sur un mode collectif (à plusieurs entreprises réunies sur une thématique).

Une analyse fine de l'activité de travail pourra être menée par un ergonomiste du SiST afin d'identifier les facteurs de risques biomécaniques et psychosociaux.

La CRAMIF et la DIRECCTE apportent une expertise sur l'estimation des risques professionnels et les mesures de prévention (connaissance des secteurs ciblés, connaissances des facteurs de risques de TMS et en particulier ceux associés aux manutentions manuelles).

La CRAMIF et la DIRECCTE portent à la connaissance des SiST les éléments techniques et/ou réglementaires qui peuvent faciliter l'action de sensibilisation des entreprises.

La DIRECCTE et la CRAMIF peuvent participer aux démarches collectives dans le cadre d'une approche coordonnée visant à sensibiliser les entreprises et les inciter à agir.

- **Indicateurs**

- interventions en prévention des TMS réalisées par les équipes pluridisciplinaires (sensibilisation, étude ergonomique,...).
- établissements ayant engagé une démarche de prévention des TMS (en nombre ou en % des entreprises adhérentes au SiST), précisant les actions mises en œuvre (techniques, organisationnelles,) et la typologie des établissements (secteur d'activité, nombre de salariés, ...).

- **Suivi et bilan**

La mise en œuvre du plan d'action sera suivie par l'utilisation d'un tableau de bord présenté lors de réunions de suivi et de bilan annuels.

3.3) Communiquer

- **Objectif**

Diffuser les meilleures pratiques et stimuler les initiatives dans d'autres établissements.

- **Actions**

Le SiST capitalise des actions de prévention (fiches listant des exemples de réalisations pratiques,...) et en réalise la promotion.

La CRAMIF et la DIRECCTE participent aux actions de capitalisation et de déploiement.

- **Indicateurs**

- productions de supports
- actions de communication réalisées (stratégie, contenu, ...)

- **Suivi et bilan**

Une réunion de suivi et un bilan annuels.